

Marc Jammet  
Conseiller municipal de Mantes la Jolie

**Conseil municipal du lundi 31 janvier 2011**  
**Communication du rapport de la Chambre régionale des comptes de l'Ile de France.**  
**Intervention**

"Visiblement, Monsieur le maire, vous avez chaussé des lunettes roses pour nous présenter ce rapport car sa consultation n'a rien à voir avec vos commentaires.

Bien au contraire, et dès son résumé préambule, elle soulève un certain nombre de problèmes importants.

Tout d'abord financiers.

**"Mantes la Jolie ne dispose pas d'une marge de manœuvre financière significative pour la mise en œuvre des ses importants pluriannuels"**. Votre obstination à nier cette réalité ressemble fort à une fuite en avant dont vous n'avez pas les moyens.

Liés à cette remarque de fond,

**La Zac des Bords de Seine.**

"Le volume réel de recettes tirées des cessions (*en 2008 - NDLR*) est inférieur de 65% à la prévision." **Le solde cumulé entre 2004 et 2009 est estimé par la Chambre régionale à - 4,1 millions d'euros.** Et le Chambre poursuit : "Les emprunts *souscrits (11,4 millions d'euros)* augmentent l'encours de la dette de la commune et obèrent sa marge de manœuvre financière".

**La dette.**

Les charges financières liées à l'**endettement** ont progressé de **78,5%**.

La structure de la dette en 2008 est constituée de **67,25% d'emprunts à taux variables**. Et la Chambre alerte sur les risques financiers encourus par la commune.

La commune est endettée à un niveau supérieur à la moyenne - **118% des recettes réelles** fiscales au budget principal (moyenne de la strate 81%)

**Fiscalité.**

"La commune utilise en 2010 la marge de manœuvre fiscale comme ressource d'ajustement .. par une augmentation de 1,25 point des impôts des ménages" (*et non de 1% d'augmentation des impôts comme vous l'aviez annoncé mensongèrement fin 2009*).

La commune se situe au 4° rang en matière de taxe d'habitation (*sur les 40 communes des Yvelines de plus de 10.000 habitants*).

**Fiscalité toujours.**

"La prévision budgétaire concernant les investissements pourrait être améliorée .. et traduit de réelles sous-estimations initiales".

Cela semble être à nouveau le cas pour 2011 puisque plus d'un mois après le vote du budget principal, le Conseil municipal n'a toujours pas fixé les taux d'imposition qui vont déterminer les impôts locaux. Vous continuez visiblement à considérer la fiscalité comme une "ressource d'ajustement" compte tenu soit de sous-estimations initiales quant aux

investissements programmés, soit de sur-estimations initiales quant aux concours financiers attendus.

Mais le rapport est aussi marqué par:

### **Des irrégularités manifestes.**

On y apprend ainsi que le **directeur du CAC** est aussi rémunéré comme attaché territorial au CCAS (*dont je suis administrateur sans que jamais je n'en ai été informé*). De surcroît, alors qu'il n'est donc pas salarié de la Ville, il représente celle-ci au sein du CAC.

Toujours concernant le **CAC Georges Brassens**, la chambre relève que les subventions 2007 ont été versées sur trois comptes bancaires différents. **L'un de ces comptes bancaires concerne formellement un tiers bénéficiaire.**

Pour ce qui concerne les **logements de fonction**, la chambre relève l'insuffisance des critères qui conduisent à ces attributions ainsi que les conditions qui leur sont liées (*chauffage, gaz, EDF.. payés pour certains, pas pour d'autres*). 3 agents des écoles, 2 ATSEM (*sur une cinquantaine*), l'agent du "dispositif vélo" (*dispositif qui n'existe plus depuis 2009*) en bénéficient sans qu'on ne sache pourquoi les autres n'en profitent pas.

### **Des erreurs.**

**SOTREMA.** La Chambre relève que l'enchaînement des décisions de la commune (avenants successifs puis rupture avant-terme de la convention avec la Sotrema) crée une situation juridique complexe génératrice de risques. A cela s'ajoute la présence lors de la commission d'appels d'offres qui a désigné Vinci de la représentante de la Ville à la SOTREMA, ce qui est interdit.

### **Cécité coûteuse.**

39 contentieux entre 2005 et 2009. Ils se soldent par 21 condamnations pécuniaires.

Et, bien évidemment, cela s'assortit du **refus manifeste d'informer** la représentation municipale

**Sur le Débat d'orientations budgétaires.** La Chambre relève que l'information donnée est succincte (*et pour cause, en 2010, celle-ci est pratiquement un "copié-collé" de l'exemple fourni par l'organisme financier DEXIA sur son site Internet*), omettant notamment les engagements pluriannuels de la commune.

La note explicative de synthèse, ou rapport d'activité annule, n'est pas élaborée alors qu'elle devrait permettre - dit la Chambre - aux conseillers municipaux de participer au DOB.

Manquent de plus, depuis plusieurs années, les comptes rendus des délégués de la commune à diverses institutions: SOTREMA, CAMY, SOMEK ...

A tout cela s'ajoutent les différents rapports d'activité des délégations de service public qui, soit n'ont pas été relis à temps, soit sont très incomplets.

**Et ce n'est qu'un premier survol. Je n'ai reçu en effet ce rapport que samedi matin soit 48 heures avant ce conseil municipal!**

**Monsieur le maire, je serais Procureur de la République, au vu de ce rapport, j'engagerais une procédure d'information judiciaire.**

Vous comprenez donc bien qu'on ne peut pas en rester à votre manque d'explications puisque maintenant ce rapport est public et communicable.

Je formule donc ce soir une demande et deux propositions.

**Une demande.** Dans la démarche de la Chambre régionale et de ses observations, je souhaite que **vous nous informiez des taux d'imposition** que vous nous comptez nous proposer plusieurs mois après l'adoption du budget principal - si vous n'avez pas, encore une fois, sous-estimé les dépenses d'investissements ou sur-estimé les concours financiers attendus.

Je propose:

- La tenue d'une commission municipale - ouverte à tous les élus - afin que vous puissiez répondre en détail aux questions des élus.
- Un débat public avec les Mantais

*En réponse aux différences interventions, le maire n'a répondu à aucune des question et propositions que j'avais formulées.*